



ANNONCE DE PUBLICITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

Selon l'art. 53 du règlement de cotation

Morges, le 8 janvier 2025

Procimmo Real Estate SICAV : modifications du règlement de placement et accueil de trois nouveaux compartiments investisseurs

Les modifications du règlement de placement de Procimmo Real Estate SICAV mentionnant notamment la création de trois nouveaux compartiments investisseurs sont entrées en vigueur le 8 janvier 2025.

Procimmo Real Estate SICAV est désormais composée de quatre compartiments investisseurs intitulés respectivement « Industrial » (ex-Swiss Commercial Fund), « Residential » (ex-PRLF), « Commercial PK » (ex-P56) et « Residential PK » (ex-I56).

De plus, la FINMA a approuvé le changement de direction de fonds de Solutions & Funds SA à Procimmo SA pour les quatre compartiments précités ainsi que les modifications du règlement de placement y relatives qui entreront en vigueur le 15 janvier 2025.

Contacts

Solutions & Funds SA	Promenade de Castellane 4 1110 Morges
Téléphone :	+41 (0)22 365 20 70
E-Mail :	secretariat@solutionsandfunds.com